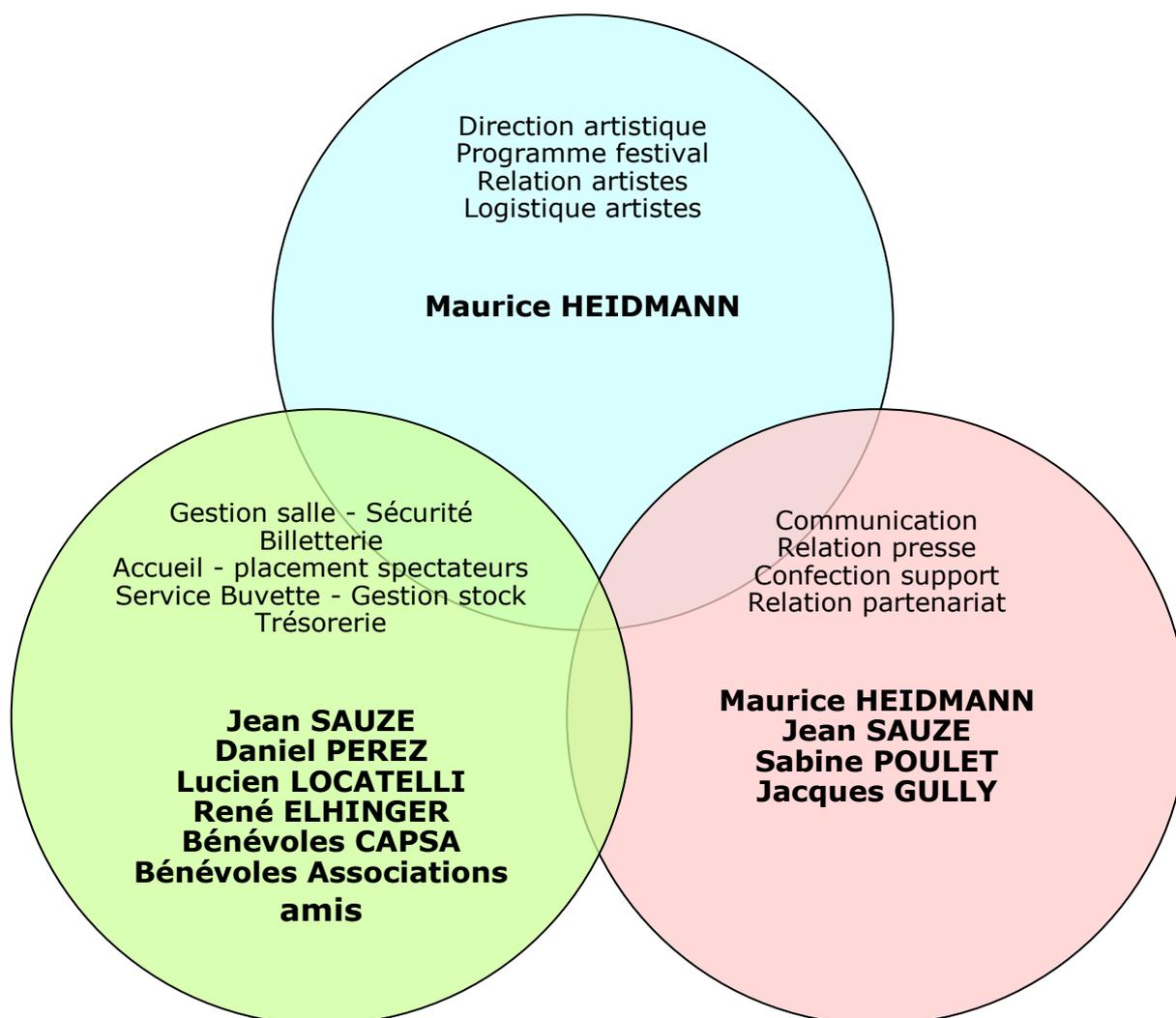




DOSSIER PARTENARIAT
JAZZ AMARINOIS 2022 - 13e EDITION
28 - 29 - 30 OCTOBRE 2022
LE CAP SAINT-AMARIN



Pour cette nouvelle édition, nous retrouvons notre équipe de l'association CAPSA mais également d'autres personnalités du bénévolat local qui s'investissent autour de Maurice Heidmann pour faire de cette nouvelle édition une réussite :



Pour répondre aux besoins techniques de notre festival, nous faisons appel à des entreprises spécialisées en sonorisation, lumières, captage vidéos mais également à des imprimeurs pour l'impression des affiches, plaquettes, programmes...

Personnes de contact : **Maurice Heidmann** 06.80.33.34.28 - maurice.heidmann@gmail.com - contact@jazz-amarinois.fr
Jean Sauze 06.27.83.08.5 - caps68@orange.fr
Sites internet : jazz-amarinois.fr - lecap-alsace.fr

UN ACCUEIL JAZZY



Vos places sont réservées dans le carré « Partenaires » et vous êtes accueillis par le délégué responsable du partenariat.

Le samedi soir vous êtes conviés à la fin du concert au verre de l'amitié des amis du Festival offert par la commune de Saint-Amarin.

MÉCÉNAT OU PARRAINAGE : UN PARTENARIAT 100% GAGNANT



Une entreprise qui verse un don à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général peut bénéficier d'une déduction fiscale : Compte tenu de la gestion désintéressée de l'association, de son implication dans le domaine du spectacle vivant et des activités culturelles, l'association CAPSA a le droit de délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs privés ou entreprises.

(Articles 200 et 238 bis 1.e du code général des impôts.).

Le Parrainage

La somme versée dans le cadre de votre sponsoring peut être intégrée dans vos charges, mais ne vous ouvre pas de crédit d'impôt

L'association CAPSA établit une facture justificative correspondante à la somme versée à réception de votre règlement.

Le Mécénat

Pour les particuliers

Etablissement d'un reçu fiscal ouvrant droit à un crédit d'impôt de 66%. Le don ne doit pas excéder 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises

Etablissement d'un reçu fiscal ouvrant droit à un crédit d'impôt de 60%. Le don ne doit pas excéder 5/1000 du chiffre d'affaire pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés. Il ne devra pas y avoir de contrepartie disproportionnée par rapport au don. En pratique, la contrepartie ne pourra pas excéder 25% du don.

L'association CAPSA établit un justificatif fiscal CERFA à réception de votre règlement.

Personnes de contact : **Maurice Heidmann** 06.80.33.34.28 - maurice.heidmann@gmail.com - contact@jazz-amarinois.fr
Jean Sauze 06.27.83.08.5 - caps68@orange.fr
Sites internet : jazz-amarinois.fr - lecap-alsace.fr

DES OFFRES POUR SOUTENIR & COMMUNIQUER



Formule 1 Partenariat "Privilège" 2000 €		<i>vous bénéficiez de :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 150x150mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 3 diapos entières en 6 séquences de 10 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	30 places VIP <i>10 places par concert</i>	18 places VIP <i>6 places par concert</i>	
Formule 2 Partenariat "Premier" 1000 €		<i>vous bénéficiez de :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 80x80mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 1 diapos entière en 6 séquences de 10 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	27 places VIP <i>9 places par concert</i>	15 places VIP <i>5 places par concert</i>	
Formule 3 Partenariat "Fidèle du Festival" 700 €		<i>vous bénéficiez de :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 80x80mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 1 diapo 1/2 format en 6 séquences de 6 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	24 places VIP <i>8 places par concert</i>	12 places VIP <i>4 places par concert</i>	
Formule 4 Partenariat "Fan du Festival" 500 €		<i>vous bénéficiez</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 60x60mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 1 diapo 1/2 format en 6 séquences de 6 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	18 places VIP <i>6 places par concert</i>	9 places VIP <i>3 places par concert</i>	
Formule 5 Partenariat "Ami du Festival" 300 €		<i>vous bénéficiez</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 60x60mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 1 diapo 1/2 format en 6 séquences de 6 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	12 places VIP <i>4 places par concert</i>	6 places VIP <i>2 places par concert</i>	
Formule 6 Partenariat "Privilège" 150 €		<i>vous bénéficiez de :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Encart principal format 60x60mm dans les programmes tirés à 5000 exemplaires. - Citation du partenaire lors des concerts par le présentateur. - Projection de 1 diapo 1/4 format en 6 séquences de 6 secondes chacune sur écran géant avant chaque concert et aux entractes. 	Parrainage	Mécénat	
	6 places VIP <i>2 places par concert</i>	3 places VIP <i>Concert au choix</i>	

Merci de retourner votre formulaire de partenariat avant le 30 juin 2022 à :

M. Maurice Heidmann

Directeur de Festival Jazz Amarinois

108 a Rue Charles de Gaulle 68550 St Amarin

Email : contact@jazz-amarinois.fr ou maurice.heidmann@gmail.com

Ou à

M. Jean Sauze

Président du CAPSA

1 Rue des Prés 68550 Saint Amarin

Email : capsa68@orange.fr

Le versement du partenariat est à effectuer au plus tard le 30 septembre 2022.

Par avance merci pour votre soutien
Jazzement vôtre,

Maurice Heidmann
Directeur du Festival

Jean Sauze,
Président du CAPSA

Infos Situation Sanitaire

Le Festival de Jazz Amarinois 2021 se déroulera dans le respect des conditions sanitaires et des autorisations préfectorales en vigueur au mois d'octobre.

Dans l'éventualité d'importantes restrictions de dernières minutes nous avons déjà entrepris des démarches pour diffuser nos concerts à partir de la salle du CAP, en streaming, sur un réseau réservé à nos spectateurs et dans le respect de la diffusion d'image pour tous nos partenaires.

Pour nous permettre de créer nos supports de communication nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire ci-dessous avant le 30 juin 2022

Nom contact : _____

Sté : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Email : _____ @ _____

Je choisis la formule
(Cocher les cases)

Parrainage

Mécénat

Formule 1	"Privilège"	2000,00 €	<input type="checkbox"/>
Formule 2	"Premier"	1000,00 €	<input type="checkbox"/>
Formule 3	"Fidèle du Festival"	700,00 €	<input type="checkbox"/>
Formule 4	"Fan du Festival"	500,00 €	<input type="checkbox"/>
Formule 5	"Ami du Festival"	300,00 €	<input type="checkbox"/>
Formule 6	"Soutien du festival"	150,00 €	<input type="checkbox"/>

En tant que partenaire vous pouvez acquérir des places supplémentaires à un taux préférentiel avec une remise de 20% sur les tarifs en vigueur.

Je commande _____ places supplémentaires au tarif préférentiel

Je souhaite être informé des événements du CAP et H'LAC



Date

Cachet & Signature